

# JOKE A DIT !!!

Fanzine qui voit la vie en rouge et noir - [www.joke-joke.net](http://www.joke-joke.net)

## “LA FRANCE D'APRES” ... ET APRES ?

On a les deux pieds dedans... et on y est jusqu'au cou... On est dans la France d'après. Celle qui se lève tôt, qui a peur de l'autre et qui doit travailler plus pour gagner moins. Autorisons-nous donc à nous lever tard, à partir à la rencontre de l'autre, à travailler moins, à faire entendre nos voix discordantes. C'est une sale époque, où se côtoient rafles de sans-papier et insécurité sociale. On voit en tout cas sans équivoque que le pouvoir va chercher à nous en mettre plein la tête et de tous les côtés. Mais aurait-il été plus tendre s'il avait été entre les deux mains droites du PS ? Pas sûr. Il suffit de constater comment les ténors de la gôdôche acceptent de collaborer avec le nouveau gouvernement dès qu'on le leur propose. Subtile stratégie politique de Sarkozy pour entermer définitivement ses faux adversaires. Ceux qui attendaient un sursaut du PS doivent donc être définitivement déçus. Cela a au moins l'avantage de faire apparaître la force d'attraction du goût pour le pouvoir dans tous les camps de la politique spectacle. La débâcle de l'opposition auto-proclamée nous laisse le champ libre pour réinventer les rapports de force à construire contre le pouvoir. Cette droite décomplexée a des orientations clairement identifiables, même si elles avancent à visage couvert:



derrière coups d'éclats médiatiques, Grenelle de l'environnement, grandes déclarations égalitaires et autres hommages à Guy Môquet. Ces orientations sont racistes: c'est la chasse aux immigrés, la mise en place du honteux ministère de l'identité nationale et l'intensification des rafles, sans parler de l'instauration des fameux tests ADN pour justifier le regroupement familial. Elles sont anti-sociales: un projet de contrat de travail unique et précaire est brandi par le MEDEF, la guerre est déclarée aux acquis sociaux d'une manière systématique pendant que le salaire présidentiel est plus que doublé, la volonté de privatiser à tour de bras se fait bien sentir. Elles sont sécuritaires: les flics sont déployés dans les facs pour tenter d'étouffer un mouvement étudiant, la mise en place d'un vaste système de vidéo-surveillance urbain est annoncé par le ministère de l'intérieur. Les gesticulations médiatiques et l'omniprésence présidentielle tentent de nous faire oublier que tout ne se passe pas à l'Elysée, dans les ministères et au parlement. A voir la colère qui enflé, des cheminots aux étudiants, des postiers aux magistrats, tout ne se passera pas comme en rêve la droite. C'est à notre tour de gesticuler... et on a déjà commencé!

## LA POLICE COURT TOUJOURS L'ENVOLEE CONDAMNÉE



Le 17 Juin 2007 à 4h30 du matin, Lamine Dieng âgé de 25 ans est mort dans un fourgon de police, à Paris dans le 20ème arrondissement. La police des polices a été immédiatement saisie par le Procureur de la République. La famille de Lamine n'a été informée de son décès que 36 heures après, par téléphone. Le 19 Juin, la police des polices a expliqué à la famille Dieng que Lamine était mort naturellement d'un arrêt cardiaque. La famille n'a pas pu voir le corps de Lamine, seulement à travers une vitre, son visage portait des marques. Le procureur a donné dès le 21 Juin le permis d'inhumation le corps signifiant ainsi que l'enquête était, de son point de vue, terminée. Le procureur a confirmé de manière informelle à l'avocat de la famille, que l'enquête était terminée et qu'il s'agissait selon l'autopsie d'une crise cardiaque liée à une overdose de cocaïne et de cannabis. Or, Lamine avait 25 ans et était athlétique, il n'avait pas de problèmes cardiaques et ne prenait pas de drogues dures. Comment peut-on dans ces conditions mourir de façon aussi subite? Comment se fait-il que l'overdose se soit produite pendant l'intervention policière et pas avant ou après? L'acte de décès mentionne qu'il a été dressé le 18 Juin 2007 à 9h50 sur la déclaration de Lassana Dieng alors que c'est Mariama Dieng qui a été informée non pas à 9h50 mais à 17h30 le 18 Juin 2007. Comment se fait-il que le décès ait été déclaré à 9h50 alors que la famille Dieng n'en a été informée qu'à 17h30? Comment huit policiers peuvent-ils "avoir toutes les peines du monde" (comme ils l'ont déclaré) à maîtriser un homme soit disant "en overdose de cocaïne" et allongé sur le ventre entre 2 voitures comme l'ont affirmé des témoins? Après les faits, des affrontements ont eu lieu entre la police et des habitants du quartier de Ménilmontant. Pris à parti par des policiers, certains se sont entendus dire: "on a tué un des vôtres" ou encore "les collègues seront blanchis, comme d'habitude." Quant à un libraire du quartier qui avait mis en vitrine une affiche appelant à une réunion du comité de soutien à la famille de Lamine, il a reçu la visite de la police lui sommant d'enlever l'affiche.

Source: Comité de vigilance du quartier des Anamiers

Nous publions ici des extraits du communiqué de presse de l'Envolée. Ce journal n'anti-carcéral a été attaqué en justice pour avoir dit à l'extérieur ce qui peut se passer à l'intérieur. Pour consulter le journal et proposer du soutien, rdv sur <http://journalenvolee.free.fr>. Déjà interdit dans plusieurs prisons, la justice menace par sa condamnation de faire disparaître ce journal pas comme les autres.

Le journal L'Envolée a comparu au tribunal de grande instance pour diffamation contre l'administration pénitentiaire. Sa directrice de publication devait répondre de quatre plaintes pour diffamation envers une administration publique (numéros 12 à 15): une lettre de prisonnier dénonçant les violences des ERIS (Équipes régionales d'intervention et de sécurité) (n°12), un témoignage d'un prisonnier sur des comportements violents et racistes du personnel pénitentiaire de Clairvaux (n°13), une lettre publique d'un prisonnier malade au sujet du placement abusif au quartier disciplinaire à la centrale de Moulins (n°14), un courrier d'un autre prisonnier sur des brimades pénitentiaires à la maison d'arrêt de la Santé (n°15).

la Ligue des droits de l'homme, était venu insister sur la nécessité de l'expression directe des prisonniers sur leur condition de prisonnier. Après plusieurs reports du délibéré, le tribunal a rendu son jugement en mai 2007, malheureusement très éloigné de son écoute attentive: la première plainte a été déclarée prescrite, le journal L'Envolée a été condamné à 1000 euros d'amende avec sursis



pour chacune des trois autres plaintes de l'administration pénitentiaire et à 500 euros de dommages et intérêts pour R.Danet. Le tribunal, dans ses motivations, a déclaré ne pas remettre en doute les violences dénoncées: il a considéré que l'infraction de diffamation envers l'administration pénitentiaire "était constituée dans sa forme et par les mots employés", en ajoutant que "la faiblesse de la peine la rend symbolique car vous avez décrit maladroitement une situation bien réelle":

Le journal était aussi poursuivi pour diffamation envers R.Danet, ancien directeur de la maison centrale de Clairvaux, pour avoir cité l'ouvrage de Bernard Cuau préfacé par Michel Foucault paru en 1976 sur les causes de la mort de Patrick Mirval, détenu à Fleury-Mérogis, décès dans lequel Bernard Cuau impliquait R.Danet sans avoir été poursuivi à l'époque. Pour cette audience, L'Envolée avait demandé à ce que les quatre prisonniers soient extraits pour être entendus et puissent confirmer la véracité de leurs témoignages. Ils ont pu s'exprimer et développer de vives voix, sans concessions, tout ce qu'ils avaient écrit auparavant. Maître De Felice, ancien membre du GIP (Groupe Information Prison), membre de

c'est autour de la forme qu'il voit matière à offense et donc condamnation. Tout comme l'administration pénitentiaire, il interdit aux prisonniers de dénoncer eux-mêmes les exactions qu'ils ont subies: la vérité crue constitue une "offense"! Contrairement aux apparences ces amendes ne sont pas "symboliques", et pour nous la condamnation est lourde et forte de sens. Le sursis est une mesure destinée à avertir le journal que nous ferions mieux de renoncer à publier les textes de prisonniers.

## JOKE TE TIENT AU JUS

Dispo, Délégué Zéro, le dernier opus de Joke: 9 titres + 2 vidéos, toujours pour la teuf et la lutte, auto-produit et auto-distribué. Du gros son aux ambiances posées, de la sueur à la réflexion, de la haine à la rage. Le skeud est proposé à prix libre: tu donnes ce que tu veux et ce que tu peux.



Toutes les dates de concerts, du son et des vidéos à télécharger sur [WWW.JOKE-JOKE.NET](http://WWW.JOKE-JOKE.NET)